



Risques juridiques clientele

Par **wacim69**, le **15/10/2008** à **23:31**

Bsoir,

Je suis un jeune entrepreneur en pleine phase de création de mon entreprise. Ma société aura pour objet la diffusion d'informations boursières via des techniques prévisionnelles dont j'ai le secret. Un webmaster intervient pour créer un site e-commerce (en effet toutes les transactions de ventes se feront via l'outils internet). Juridiquement, comment puis-je me protéger efficacement de clients qui pourraient être mécontents de mes prévisions (hormis évidemment des Conditions Générales de ventes rédigées précautionneusement)?

Merci de vos réponses.